

Recours au Règlement—M. McGrath

L'affaire étant réglée, et le député doit assumer la responsabilité de cette décision au nom du gouvernement, est-il maintenant disposé à dire à la Chambre, étant donné que mon parti, l'opposition officielle et le parti à ma droite, le Nouveau parti démocratique, voudraient que les délibérations du comité soient télédiffusées, comme le sont les délibérations de la Chambre, si le gouvernement est maintenant disposé à prendre cette décision, car elle ne fait pas l'objet de négociations. C'est une décision que le gouvernement doit prendre. Ayant décidé de ne pas autoriser le comité à voyager au Canada, le gouvernement consentira assurément à ce que les délibérations du comité soient livrées à l'examen public le plus étendu en autorisant leur télédiffusion.

[Français]

M. Pinard: Mon collègue sait très bien que le système de comité tel qu'on le connaît, en principe, permet des audiences publiques. C'est par exception que le comité siège à huis clos. Je peux l'assurer dans un premier temps que nous n'avons pas l'intention de faire en sorte que ces séances soient faites en catimini. Les séances seront publiques. Je pense que l'intérêt des media est suffisamment excité pour qu'ils manifestent dans ce cas-là peut-être plus d'intérêt qu'à l'égard d'autres comités. Alors cela est faux, et je sais que ce n'est pas l'intention de mon collègue de laisser croire que ce qui se passe en comité est caché. Tout cela sera public. Le monde a le droit d'assister aux séances, et on va choisir une grande salle et essayer de rendre cela public autant que possible. C'est mon premier point, parce que son préambule laissait croire que tout est fait en cachette. Au contraire, les séances sont publiques, même s'il y a vingt-cinq députés et sénateurs désignés, rien n'empêche les autres députés de participer, comme le sait mon collègue, aux séances d'un comité.

Quant à la télévision des débats, j'ai répondu à ces questions-là hier. Le premier ministre a également répondu aux questions du chef de l'opposition. Je veux respecter le comité. Le comité n'est pas encore formé, des sénateurs en feront partie et devront être consultés. Il appartient au comité de décider si oui ou non les débats seront télédiffusés. Et l'organisation matérielle que cela suppose, sauf erreur, est de la responsabilité de madame le Président.

Nous avons dit que nous étions prêts à nous assurer si c'était possible techniquement, mais nous ne voulions pas que, si cela était possible, et si tel était le vœu du comité, cela ait pour effet de retarder le rapport du comité après le 9 décembre.

Et nous insistions, comme l'a signalé d'ailleurs le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pour que si c'était possible techniquement, que cela soit fait dans le respect du concept du harsard électronique, comme c'est le principe qui guide la télévision des débats sur le parquet de la Chambre des communes.

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement au même sujet. Je m'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et je lui demande de réfléchir pendant la fin de semaine avant de prendre une décision sur la question des déplacements du comité.

Le leader du gouvernement n'a rien compris du tout. Les sentiments exprimés hier soir par des députés de l'Ouest soit

ceux de leurs commettants, ceux des grandes villes comme ceux des petites localités. Très peu de députés en ont parlé à la Chambre parce que seulement 20 p. 100 d'entre vous environ ont pu prendre la parole et il me semble par conséquent que les députés de l'autre côté ne saisissent absolument pas la profondeur de ces sentiments.

Le leader du gouvernement a dit que son parti sait très bien depuis quelques années ce que pensent les Canadiens de l'Ouest et qu'il les comprend parfaitement. Je me dois d'insister sur le fait que l'opinion publique dans cette partie du Canada a beaucoup changé depuis quelques semaines ou quelques mois et que nous croyons très fermement que le comité devrait en être informé. La seule façon de lui exposer correctement la situation est de l'autoriser à se rendre sur place.

Je voudrais aussi rappeler au leader du gouvernement à la Chambre que l'assemblée législative de l'Ontario a créé lui aussi un comité spécial sur la constitution qui, lui, a décidé de se déplacer non seulement en Ontario, mais dans tout le Canada. Les réactions qu'ont recueillies les membres de ce comité ont été fort intéressantes en ce sens qu'elles ont été très différentes de ce à quoi ils s'attendaient avant de se déplacer. La profondeur de ces sentiments est bien exprimée dans leur rapport. Je puis dire au leader du gouvernement que ce rapport a causé des remous au sein de l'assemblée législative de l'Ontario parce qu'il tranchait sur ce à quoi les députés s'attendaient.

Du côté du gouvernement, il n'y a que deux députés pour prendre le pouls de cette partie du pays qui comprend quatre provinces et les territoires. Il est très important que le leader du gouvernement revienne sur sa décision, si décision il y a eu, et qu'il fasse rapport à la Chambre lundi. Je pense que tout le monde à la Chambre hier soir a été stupéfait et abasourdi par les sentiments qu'ont exprimés les députés. Ces sentiments se rapprochent de ceux qu'ont enregistrés les députés du Québec dans leurs circonscriptions au cours des mois de mars, avril et mai. Voilà comment ils réagissent et pourquoi ils les ont exprimés avec autant de flamme hier soir. C'est pour cette raison que je demande au leader du gouvernement à la Chambre de revenir sur la décision qu'il vient d'annoncer.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, certains sont impressionnés par les propos de l'honorable député, d'autres le sont davantage par ceux des députés de l'Ouest et du Nouveau parti démocratique. C'est une question d'interprétation. Je lui suggère de lire attentivement le projet constitutionnel dont la Chambre est saisie, et il va se rendre compte que c'est à l'avantage de tous les Canadiens, y compris ceux de l'Ouest canadien. Alors il n'y a aucune raison de s'inquiéter même si le comité ne voyage pas, il peut être assuré que les mesures proposées ici, savoir, la consécration du principe du partage au Canada, les droits des individus, les libertés fondamentales, le rapatriement de notre constitution, cela ne blesse en rien les citoyens de l'Ouest ou de l'Est, c'est à l'avantage du Canada tout entier. Nous sommes en train de renouveler notre fédéralisme. Je suis convaincu que s'il prête une oreille plus attentive aux propos des députés de l'Ouest, du Nouveau parti démocratique, il ne fera peut-être plus la même requête qu'il vient de me faire.